





Accueil de mesures compensatoires en forêt domaniale

- L'ONF, un EPIC qui assure la gestion durable de 1,7 Mha de forêts domaniales en France métropolitaine,
- L'ONF agit dans le cadre d'un COP signé avec la FNCOFOR et l'Etat sur la période 2012 -2016 :
 - Intégrer la biodiversité dans la gestion courante en forêt domaniale dans le cadre du RF,
 - Participation à des opérations de compensation biodiversité dans le respect de la démarche E/R/C, et à deux conditions :
 - Actions cohérentes avec les missions de service public, compatibilité avec l'exercice du régime forestier (gestion multifonctionnelle, vocation forestière...)

Actions supplémentaires à celles réalisées par l'ONF : additionnalité

L'ONF sollicité par des maîtres d'ouvrage

- Pour accueillir des opérations de compensation en forêts domaniales:
 - Garantie de la maîtrise foncière sur le long terme,
 - <u>Actions additionnelles</u> à ce qui est prévu dans l'aménagement forestier et compatibilité avec le régime forestier,
 - Pas de statut de protection supplémentaire au régime forestier.
 - => <u>Possibilités restreintes</u>: création de nouvelles mares, suppression de drains, gestion spécifique des lisières/rispisylves, installation de gîtes artificiels, aménagement de bâtis...
- En tant que prestataire de services pour concevoir/mettre en œuvre des opérations de compensation, dans ou hors forêt

La compensation : des projets pilote

- Des projets « pilote » sur l'ensemble du territoire, de tailles très variées, liés à des projets privés ou publics, impactant directement ou pas les forêts domaniales en question (LGV, route, gazoduc,...),
- Différents outils contractuels mis en place :
 - Contrat de location/mise à disposition en cas de travaux à réaliser de manière périodique,
 - Convention compensation avec engagement de respect des mesures,
 - En milieu agricole, selon les cas : contrat de gestion, BRE,...
- Principe général : approche au cas par cas



Principes et méthodes

- Proximité dans le temps et dans l'espace,
- <u>Vision dynamique</u>: approche fonctionnelle du paysage, prise en compte des TVB avec axes de déplacement des espèces,
- Créer des <u>synergies</u> entre les différents types de compensation : cohérence et efficience des mesures,
- Mixer des actions relevant de la création, restauration et conservation des milieux naturels,
- Nécessité de mettre en place des <u>outils de suivi</u> sur le long terme (création d'un outil couplé SIG/Access),
- Le cas échéant, utilisation des AFAF pour positionner les sites de compensation afin d'anticiper les besoins fonciers.



Zoom sur l'A304 dans les Ardennes

- Projet construction autoroute : branche de l'A34 entre Charleville Mézières et Rocroi (desserte Belgique)
- Maître d'ouvrage = DREAL Champagne-Ardenne
- Principales caractéristiques :
 - Impact : 208 ha de ZH, espèces protégées (avifaune, amphibiens, reptiles, insectes, chiroptères).
 La forêt domaniale des Potées est impactée (37ha d'emprise).
 - Arrêtés espèces protégées et loi sur l'eau pris en 2010 et 2011 : 70ha d'IVB, 43 mares, ripisylve, diverses mesures de gestion conservatoire pour certaines espèces <u>sur 30 ans</u>.
 - Travaux: 2011/2015

Implication de l'ONF : biodiversité

- 2009/2010 : l'ONF missionné par la DREAL pour propositions de mesures compensatoires
- Sites retenus : FD des Potées, de Francbois Bryas, du Mont Dieu,
- Actions proposées Biodiversité :

îlots de vieux bois (65,5ha en plus des 3% visés par l'objectif interne ONF), restauration/aménagement de 2 maisons forestières pour les chiroptères, suivis biodiversité

Protocole de suivi : îlots avec suivi dendrométrique (tous les 5 ans), avifaune (4 passages/5ans), chiroptères (3 passages détection ultrasonore et visites MF tous les 10 ans +radiopistage), entomofaune (suivi sur 3 ans tous les 10 à 15 ans), bryophytes et mycologie

Implication de l'ONF : Zones humides

 Sites de compensation : Forêt domaniale des Potées et bois de Aulnes

• Actions:

- Restauration hydrique de 2 rièzes,
- Restauration de tourbières,
- Restauration continuité écologique dans 2 ruisseaux,
- Conversion résineux en bordure des 2 ruisseaux,
- Création de 7 mares,
- Suivi des zones humides.





MESURES COMPENSATOIRES

Un enjeu pour les gestionnaires d'espaces naturels

Marianne Rubio: marianne.rubio@onf.fr

Vincent Godreau: vincent.godreau@onf.fr

